

RCS : VANNES
Code greffe : 5602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VANNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00105
Numéro SIREN : 809 410 129
Nom ou dénomination : A'DEL

Ce dépôt a été enregistré le 30/06/2023 sous le numéro de dépôt 3511

A'DEL
2 rue du Houx
56 910 QUELNEUC - CARENTOIR

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA
TRANSFORMATION
ET
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA
TRANSFORMATION

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE EN SOCIETE PAR ACTIONS

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 30 mars 2023, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de la société ;
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

- **Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de notre analyse sur la situation est la suivante :

- Les derniers états financiers arrêtés au 31 octobre 2022, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, fait apparaître un chiffre d'affaires de 148 100 euros, un résultat net comptable s'élevant à 1 051 euros et des capitaux propres positifs à hauteur de 28 548 euros.
- Il n'a pas été établi de situation comptable intermédiaire. Les éléments qui nous ont été transmis ne laissent pas apparaître d'indicateurs remettant en cause la continuité d'exploitation.
- L'analyse de la situation de la société au regard des conditions légales particulières applicables à la nouvelle forme juridique envisagée n'apporte pas de commentaire particulier.

- **Mission du commissaire à la transformation**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- A vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Les travaux que nous avons effectués nous conduisent à formuler les observations suivantes :

Les éléments comptables arrêtés au 31 mars 2023 transmis laissent apparaître une perte comptable supérieure au montant des capitaux propres.

En raison de ces observations, nous sommes d'avis que le montant des capitaux propres n'est pas au moins égal au montant du capital social.

A Auray, le 28 avril 2023,

Commissaire aux comptes
Commissaire à la transformation
FID'ouest AUDIT
Représentée par Mme Caroline FERRAND

